

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 2847

présenté par

Mme Lingemann, M. Bolo, M. Daubié, M. Martineau, Mme Morel, M. Ramos et Mme Babault

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 3, après le mot :

« aquaculture »,

insérer les mots :

« , ainsi que les semences, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objectif de reconnaître l'intérêt général majeur des semences. L'objectif d'atteindre la souveraineté alimentaire est de nourrir la population française, ce qui ne peut se faire sans les semences, en particulier.

En tant que premier maillon de la chaîne agricole, les semences contribuent directement à cette garantie de souveraineté et méritent d'être reconnues dans ce sens. Cet amendement a été travaillé avec les acteurs agricoles et agroalimentaires du Puy-de-Dôme, notamment la coopérative Limagrain. Cette coopérative agricole, située dans le Puy-de-Dôme, est détenue par 2.000 agriculteurs et est le 4e semencier mondial.